

*Initiatives ministérielles*

La démocratie a déjà fait peur. Le fait de donner le droit de vote à ceux qui ne l'avaient pas auparavant peut avoir fait peur à certains, par exemple quand on a donné le droit de vote à ceux qui n'étaient pas propriétaires, ou à d'autres groupes.

Toutes ces choses peuvent avoir fait peur à bien des gens, à un moment ou un autre, mais notre régime a évolué. Notre régime a changé, et nous avons maintenant les institutions que nous connaissons tous. L'une des choses dont nous avons maintenant besoin dans ce débat constitutionnel, c'est d'un référendum.

C'est le Statut de Westminster qui, en 1931, a établi l'indépendance de notre pays, et c'est à partir de ce jour que nous avons discuté, au Canada, de la façon de rapatrier et de modifier notre Constitution. Il a fallu 51 ans et l'immense capacité de compromis du Canada avant que nous y parvenions. Malheureusement, même si tous les partis politiques fédéraux étaient en faveur du rapatriement, à l'époque, en 1982, même si 74 députés fédéraux du Québec y étaient favorables, le gouvernement séparatiste de cette province a refusé de ratifier la Constitution. C'est pour cette raison que, depuis lors, la validité politique de toute cette démarche a été quelque peu mise en doute.

[Français]

Aujourd'hui nous avons l'occasion de nous équiper d'un outil, un outil pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de se prononcer sur le dossier constitutionnel. Ce dossier-là bien sûr, c'est le référendum.

• (1540)

Certains d'entre nous, et j'en suis, puisque, comme le plupart des parlementaires le savent déjà, je suis né au Québec. J'ai passé une grande partie de ma vie dans une autre province, je suis francophone dans une province à très grande majorité anglophone. C'est pourquoi il est important de se souvenir qu'un référendum doit non seulement être l'expression de la majorité mais également l'expression des régions de notre pays afin d'éviter ce que certains qualifieraient peut-être comme la tyrannie de la majorité.

L'honorable chef de l'opposition, dans sa sagesse, ainsi que l'honorable député de Papineau et tous mes collègues, ont demandé au gouvernement que le référendum soit en sorte que chaque région soit doté du pouvoir de manifester son désir. En d'autres termes, mes collègues de la formation libérale ainsi que moi-même sommes en faveur du principe de la double majorité, c'est-à-dire que pour qu'une loi constitutionnelle soit adoptée, elle doit recevoir la majorité à travers le Canada, c'est-à-dire au moins 51 p. 100; de plus, un projet de loi constitutionnel

doit bénéficier d'une majorité dans chacune des grandes régions canadiennes, les quatre régions désignées lors de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, et par après. Certains diront peut-être qu'il devrait y avoir cinq régions versus quatre régions, etc. C'est un débat que l'on pourrait tenir à un moment donné. Il y a quatre régions reconnues à l'heure actuelle. Espérons que l'accord constitutionnel, que nous aurons bientôt j'espère, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de toutes les provinces, sera non seulement un accord unanime entre ces gouvernements-là, mais qu'il recevra par la suite l'approbation d'une majorité dans toutes les provinces. On n'aura pas à se questionner à propos de la majorité dans toutes les régions, on aurait à ce moment-là la majorité dans toutes les provinces. Mais on devrait avoir quand même une garantie d'avoir au moins une majorité régionale. En tout cas, moi je souhaiterais davantage. Lorsqu'on aura cette majorité dans toutes les parties du pays, les différentes législatures, tant fédérale que provinciales, pourraient, par la suite, adopter le projet de loi constitutionnel. Et je suis sûr qu'à ce moment-là on pourra mettre tout le dossier constitutionnel derrière nous, et on pourra se concentrer, à titre de Canadiens et de Canadiennes, sur la prospérité de notre pays et sur le mieux-être des Canadiens et des Canadiennes qui nous ont fait l'honneur et le privilège de nous demander de les représenter dans cette illustre assemblée.

[Traduction]

Par conséquent, mes collègues et moi voudrions qu'un certain nombre d'amendements soient apportés à ce projet de loi, afin que le principe des majorités régionales soit reconnu, que la question soit formulée plus tard, que la question référendaire soit claire et judicieuse, que les dépenses référendaires soient limitées et, évidemment, que le résultat du référendum soit exécutoire s'il y a entente.

Naturellement, il ne sera pas nécessaire d'avoir un référendum s'il n'y a pas entente entre les premiers ministres provinciaux. Nous n'aurons alors pas besoin de question. Ce que je veux par-dessus tout, à l'instar de tous mes collègues, j'en suis sûr, c'est que les premiers ministres provinciaux parviennent à s'entendre. Nous voulons l'assurance que cette entente sera soumise au peuple par référendum. Nous ne voulons pas que ce soit un référendum au besoin, mais pas nécessairement un référendum. Ce n'est pas acceptable en 1992.

Nous avons besoin de plus que cela. Il nous faut des garanties. Les Canadiens s'attendent vraiment à ce que nous leur donnions ce genre de garanties.